

Décision n° 2022-JMB-041

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de la faculté des sciences du sport et du mouvement humain de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier – scrutin du 8 mars 2022

LE PRÉSIDENT

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
Vu les statuts de la faculté des sciences du sport et du mouvement humain ;
Vu l'arrêté n° 2018-JPV-521 du 21 février 2018 proclamant les résultats du scrutin renouvelant les membres du conseil de la F2SMH ;
Vu l'arrêté n° 2020-JMB-178 du 20 octobre 2020 proclamant les résultats du scrutin renouvelant les membres usagers du conseil de la F2SMH ;
Vu la délibération 2020/01-CA-003 en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu l'arrêté n° 2022-JMB-019 portant organisation de l'élection ;
Vu l'arrêté n° 2022-JMB-031 portant recevabilité des candidatures ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 3 février 2022 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 8 mars 2022, sont proclamées élues pour siéger au conseil de la faculté des sciences du sport et du mouvement humain, les personnes dont les noms suivent :

Collège A

POUR DES SCIENCES DU MOUVEMENT ATTRACTIVES :

- | | |
|--------------------|------------------------|
| 1. Bruno WATIER | 3. Pier Giorgio ZANONE |
| 2. Philippe TERRAL | 4. Lionel ARNAUD |

Collège B

APS, INSERTION PROFESSIONNELLE ET SCIENCES DU SPORT :

1. Sandra JOFFROY

POUR UNE F2SMH ATTRACTIVE, DYNAMIQUE ET HUMAINE

1. Jean-Paul DOUTRELOUX

RENOUVEAU :

1. Stéphane RAPHA
2. Mlérie FRAYSSE

Collège BIATSS

AGIRENSEMBLE :

1. Odile FRANCESCHIN
2. Sièges non attribués

Collège USAGERS

BOUGE TON UFR AVEC L'ASSOCIATION STAPS TOULOUSAIN :

Titulaires :

1. Lilian VOLTAIRE
2. Victoria ALEXANDER

Suppléants :

3. Gaspard MAILHE
4. Paola DUFAUT

Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE, au plus tard dans le sixième jour à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est affiché au bâtiment de l'administration centrale, sur le site de la F2SMH, en particulier sur les lieux de vote. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Il sera transmis à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 11 mars 2022,

Le Président de l'Université Paul Sabatier



Jean-Marc BROTO,

...

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par
Anaïs Couderc
Tél. : + 33 5 61 55 74 51
daji.elections@univ-tlse3.fr



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

PROCES-VERBAL de DEPOUILLEMENT

Bureau de vote : *Salle de commissions*

Thématique : *C.F. F.171H*

Collège : *A*

Siège(s) à pouvoir : *4*

Jour de scrutin : *08.03.2022*.

Nous, membres du bureau de vote, à (lieu) *salle des commissions*.

M. *Arville BARRARIN* Président(e)

M. *Carole PACERES* Assesseur(e)

M. *Christophe NBO-TRONG* Assesseur(e)

Le ... *08.03.2022* ..., à ... *16*... heures *43*, avons procédé aux opérations de dépouillement et constaté les résultats ci-après pour le bureau de vote.

Nombre d'électeurs inscrits (cf. liste électorale+ ajouts effectués) : ... *6*

Nombre de votants (émargements) (V) : ... *4*

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (E) : ... *4*

Nombre de bulletins blancs ou nuls (N) : ... *0*

Nombre d'enveloppes vides (Ev) : ... *0*


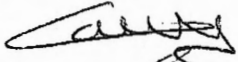

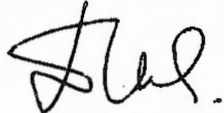
Nombre de suffrages exprimés [SE=V- (N+Ev)] : ... *4*

Intitulé des listes (ou nom des candidats)	Nombre total de voix par liste (ou candidat)
<i>Pour des scènes du mouvement attachées.</i>	
	<i>4</i>

- OBSERVATIONS -

- des mentions sont portées au PV de déroulement de scrutin ci-joint.
- aucune mention n'est portée au PV de déroulement de scrutin – Etat néant ci-joint.

NOUS AVONS FAIT CONNAITRE PUBLIQUEMENT QUE TOUTE PERSONNE QUI AURAIT DES OBSERVATIONS A FORMULER POURRAIT LES PORTER ELLE-MEME A L'EMPLACEMENT RESERVE A CET EFFET SUR LE PRESENT PV QUE NOUS AVONS SIGNE LE ...*08-03-2018*..., A*16*...HEURES *3*.

<u>Le président du bureau de vote :</u>	
NOM Prénom : <i>BARISARIN Axelle</i>	(signature) 
<u>Les assesseurs :</u>	
NOM Prénom : <i>CACERES Carole</i>	(signature) 
NOM Prénom : <i>MATHIEU ARTHUR</i>	(signature) 
<u>Les scrutateurs :</u>	
NOM Prénom : <i>DOUTRELOUX Jean-Paul</i>	(signature) 
NOM Prénom :	(signature)



PROCES-VERBAL de DEPOUILLEMENT

Bureau de vote : *Salle des commissions*

Thématique : *CF. ELITE*

Collège : *D.*

Siège(s) à pouvoir : *4*

Jour de scrutin : *07.03.2022*

Nous, membres du bureau de vote, à (lieu) *Salle des commissions*

M. *Arielle BARBAREIN* Président(e)

M. *Carole CACERES* Assesseur(e)

M. *Christophe NÉO-TAMIS* Assesseur(e)

Le *07.03.2022*, à *16* heures, avons procédé aux opérations de dépouillement et constaté les résultats ci-après pour le bureau de vote.

Nombre d'électeurs inscrits (cf. liste électorale+ ajouts effectués) : *65*

Nombre de votants (émargements) (V) : *56*

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (E) : *56*

Nombre de bulletins blancs ou nuls (N) : *2*

Nombre d'enveloppes vides (Ev) :


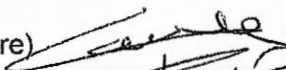
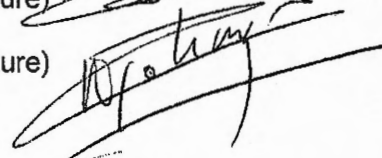
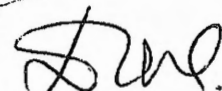
Nombre de suffrages exprimés [SE=V- (N+Ev)] : *54*

Intitulé des listes (ou nom des candidats)	Nombre total de voix par liste (ou candidat)
<i>Pour une FEMH attractive, dynamique et humaine</i>	<i>22</i>
<i>pas mention professionnelle et risques du sport</i>	<i>10</i>
<i>Renouveau.</i>	<i>22</i>

- OBSERVATIONS -

- des mentions sont portées au PV de déroulement de scrutin ci-joint.
- aucune mention n'est portée au PV de déroulement de scrutin – Etat néant ci-joint.

NOUS AVONS FAIT CONNAITRE PUBLIQUEMENT QUE TOUTE PERSONNE QUI AURAIT DES OBSERVATIONS A FORMULER POURRAIT LES PORTER ELLE-MEME A L'EMPLACEMENT RESERVE A CET EFFET SUR LE PRESENT PV QUE NOUS AVONS SIGNE LE ...*08.03.2022*..., A*16*.....HEURES.*30*

<u>Le président du bureau de vote :</u>	
NOM Prénom : <i>BARBAREN Aïelle</i>	(signature) 
<u>Les assesseurs :</u>	
NOM Prénom : <i>CACERES Carole</i>	(signature) 
NOM Prénom : <i>NHO-TRUNG Christophe</i>	(signature) 
<u>Les scrutateurs :</u>	
NOM Prénom : <i>DOUTREUIL Jean-Paul</i>	(signature) 
NOM Prénom :	(signature)

□ □ □

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par
Anaïs Couderc
Tél. : + 33 5 61 55 74 51
daji.elections@univ-tlse3.fr



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

PROCES-VERBAL de DEPOUILLEMENT

Bureau de vote : ... *Salle des commissions*

Thématique : ... *CF. ELLEH*

Collège : ... *BEATS*

Siège(s) à pouvoir : ... *1*

Jour de scrutin : ... *08.03.2022*

Nous, membres du bureau de vote, à (lieu) *salle des commissions*

M. ... *Paielle BARBARIN* Président(e)

M. ... *Carole CACERES* Assesseur(e)

M. ... *Christophe NBO-TRONG* Assesseur(e)

Le ... *08.03.2022*..., à ... *17*...heures...*10*., avons procédé aux opérations de dépouillement et constaté les résultats ci-après pour le bureau de vote.

Nombre d'électeurs inscrits (cf. liste électorale+ ajouts effectués) : ... *24*

Nombre de votants (émargements) (V) : ... *17*

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (E) : ... *17*

Nombre de bulletins blancs ou nuls (N) : ... *0*

Nombre d'enveloppes vides (Ev) : ... *0*

Nombre de suffrages exprimés [SE=V- (N+Ev)] : ... *17*

Intitulé des listes (ou nom des candidats)	Nombre total de voix par liste (ou candidat)
<i>Aqui ensemble</i>	<i>14</i>
<i>Cohésion des Biates en sciences du sport.</i>	<i>3</i>

- OBSERVATIONS -

- des mentions sont portées au PV de déroulement de scrutin ci-joint.
- aucune mention n'est portée au PV de déroulement de scrutin – Etat néant ci-joint.

NOUS AVONS FAIT CONNAITRE PUBLIQUEMENT QUE TOUTE PERSONNE QUI AURAIT DES OBSERVATIONS A FORMULER POURRAIT LES PORTER ELLE-MEME A L'EMPLACEMENT RESERVE A CET EFFET SUR LE PRESENT PV QUE NOUS AVONS SIGNE LE ...*08-03-2022*..., A*16*.....HEURES *30*.

Le président du bureau de vote :

NOM Prénom : *BARBAREN Arielle* (signature) *AB*

Les assesseurs :

NOM Prénom : *CACERES Carole* (signature) *Caceres*

NOM Prénom : *NGO. TROMG Christophe* (signature) *Ngotromg*

Les scrutateurs :

NOM Prénom : *DOUTRELOUX Jean-Paul* (signature) *J Paul*

NOM Prénom : (signature)



PROCES-VERBAL de DEPOUILLEMENT

Bureau de vote : Salle des Séminaires

Thématique : CONSEIL DE FACULTE FLSAH

Collège : USAGERS

Siège(s) à pouvoir : 2 TITULAIRES + 2 SUPPLÉANT(S)

Jour de scrutin : 08.03.2022

Nous, membres du bureau de vote, à (lieu) SALLES DES SEMINAIRES,

Mme Odile FRANCESCHIN Président(e)

M. Arthur MATHIEU Assesseur(e)

M. M. Arizaux MUREL Assesseur(e)

Le 08.03.2022, à 17 heures 25, avons procédé aux opérations de dépouillement et constaté les résultats ci-après pour le bureau de vote.

Nombre d'électeurs inscrits (cf. liste électorale+ ajouts effectués) : 1968

Nombre de votants (émargements) (V) : 27

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (E) : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls (N) : 0

Nombre d'enveloppes vides (Ev) : 0

Nombre de suffrages exprimés [SE=V- (N+Ev)] : 27

Intitulé des listes (ou nom des candidats)	Nombre total de voix par liste (ou candidat)
BOUGE TDW VFR AVEC L'ASSOCIATION	27
STAPS TOULOUSAIN -	

- OBSERVATIONS -

- des mentions sont portées au PV de déroulement de scrutin ci-joint.
- aucune mention n'est portée au PV de déroulement de scrutin – Etat néant ci-joint.

NOUS AVONS FAIT CONNAITRE PUBLIQUEMENT QUE TOUTE PERSONNE QUI AURAIT DES OBSERVATIONS A FORMULER POURRAIT LES PORTER ELLE-MEME A L'EMPLACEMENT RESERVE A CET EFFET SUR LE PRESENT PV QUE NOUS AVONS SIGNE LE Touloux....., A16h30 HEURES.

le 08.03.2022

Le président du bureau de vote :

NOM Prénom : FRANCOESCHIN Odile (signature) *Francod*

Les assesseurs :

NOM Prénom : MATHIEU Arthur (signature) *Mathieu*

NOM Prénom : NAUREL Margaux - (signature) *Naurel*

Les scrutateurs :

NOM Prénom : NAILHE Gaspard (signature) *Nailh*

NOM Prénom : DOUTRELOUX Jean-Paul (signature) *J Paul*